

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1013

présenté par
Mme Vidal

ARTICLE 5 QUATER

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« ans »,

le mot :

« nommé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel